

**OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET RURAL DE CORSE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du Lundi 22 Septembre 2025**

147^{ème} séance

Délibération N°2025-518

**Remplacement d'un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres et
de la Commission MAPA (Marchés à procédure adaptée)**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 22 Septembre le Conseil d'Administration de l'ODARC s'est réuni en sa 147^{ème} séance, à 14 h 30, salle de réunion de l'ODARC sous la présidence de Monsieur Dominique LIVRELLI.

Etaient présents :

Mmes et Mrs Dominique LIVRELLI, Anna Maria COLOMBANI, Jean-Charles GIABICONI, Paula MOSCA, Juliette PONZEVERA, Paul BIANCHI, Pierre CRUCIANI, Laetitia SIMEONI, Joseph COLOMBANI, François FONDACCI, Paul OTTAVIANI, Ignace PADOVANI.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS à Dominique LIVRELLI
Mme Françoise CAMPANA à Jean Charles GIABICONI
M. Hyacinthe VANNI à Paola MOSCA
M. Jean Marc BORRI à Anna Maria COLOMBANI
M. Jean Baptiste ARENA à Juliette PONZEVERA
M. Jacques FILIPPI à Pierre CRUCIANI
M. Jean CURALLUCCI à Laetitia SIMEONI
M. Jean-Noël LUCIANI à François FONDACCI
M. Ghjuvanni Matteu SUSINI à Paul BIANCHI
M. Jean-Baptiste LECCIA à Paul OTTAVIANI
M. Marc-François CASANOVA à Ignace PADOVANI

Etaient absents :

Mmes et Mrs, Jean-Jacques LUCCHINI, Hervé VALDRIGHI, Petru Antone FILIPPI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, Georges MELA, Pierre GUIDONI, Josépha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Jean Noel PROFIZI, Paul Félix BENEDETTI, Ange ANDARELLI, Stéphane PAQUET, François Laurent PASQUALI, Cyril CARIA, Jean Paul PANZANI, Matthieu MASSIANI.

Étaient également présents :

Mme Marie-Pierre BIANCHINI, Directrice de l'ODARC
M. Yves CONVENTI, Directeur Adjoint au Développement
M. Andria GRASSI, Tutelle de Collectivité de Corse
M. Antonin LECA, MSA de Corse

Le Conseil d'Administration de l'ODARC

Considérant la délibération n°92-09 du Conseil d'Administration de l'ODARC en date du 24 novembre 1992 qui soumet l'ODARC aux règles générales de passation des marchés applicables aux collectivités locales, telles qu'elles sont définies dans le code des marchés publics,

Considérant la délibération n°92-10 du Conseil d'Administration de l'ODARC en date du 24 novembre 1992 qui institue une Commission de Dévolution des Marchés au sein de l'ODARC,

Considérant la délibération n°10-110 du Conseil d'Administration de l'ODARC en date du 21 décembre 2010 instituant une commission MAPA,

Considérant la délibération n°2016-234 du Conseil d'Administration de l'ODARC en date du 20 juin 2016 relative à la commission MAPA,

Considérant le code de la commande publique entré en vigueur à la date du 1^{er} avril 2019,

Considérant la délibération n°2021-373 du Conseil d'Administration de l'ODARC en date du 20 septembre 2021 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA,

Considérant la délibération n°2025-511 du Conseil d'Administration de l'ODARC en date du 31 mars 2025 concernant le remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA,

Considérant la délibération n°25/032 AC de l'Assemblée de Corse en date du 27 mars 2025 portant modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes et remplaçant, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'ODARC, Madame Lisa FRANCISCI par Monsieur Jean-Paul PANZANI,

Considérant la délibération n°25/072 AC de l'Assemblée de Corse en date du 25 avril 2025 portant modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes et remplaçant, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'ODARC, Monsieur Jean-Paul PANZANI par Monsieur Jean Charles GIABICONI,

Considérant la délibération n°2025-507 du Conseil d'Administration de l'ODARC en date du 31 mars 2025, portant adoption de la modification n°16 du règlement interne et guide de procédure de la commande publique applicable à l'ensemble des services de l'ODARC,

Considérant les dispositions des articles L1411-5 et L1414-2 du Code général des collectivités territoriales,

SUR rapport du Président de l'ODARC,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de procéder à l'élection de **Monsieur Jean-Charles GIABICONI** membre suppléant pour procéder au remplacement du siège laissé vacant suite au départ de Madame Lisa FRANCISCI, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA, conformément à l'article 23 du règlement interne et guide de procédure de la commande publique version n°16.

Le conseil d'Administration décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection du nouveau membre.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

BASTIA, le 22 Septembre 2025

Le Président de l'ODARC,

U Presidente

Dominique LIVRELLI

